

Edith GUEUGNEAU
Maire de Bourbon-Lancy
Députée de Saône-et-Loire

Monsieur Gilbert PAYET
Préfet de Saône-et-Loire
196 rue de Strasbourg
71021 MACON Cedex 9

Bourbon-Lancy, le 29 mars 2016

Monsieur le Préfet,

Je souhaite attirer votre attention sur les enjeux économiques liés à l'implantation d'une unité de méthanisation de déchets organiques sur la commune de Vitry-en-Charolais.

Comme vous le savez, la société Naskéo environnement a déposé un permis de construire pour l'installation d'une usine de méthanisation SAS Charolais Biogaz sur la commune de Vitry-en-Charolais (71 600), au lieu-dit Colaillot.

Je me joins aux élus, riverains et acteurs économiques pour vous faire connaître les risques économiques d'une telle installation dans une zone d'activités établie depuis quelques années et reconnue..

En effet, l'existence de restaurants et d'un hôtel à cet endroit est un facteur non négligeable. Les odeurs nauséabondes et la présence d'insectes, comme a permis de le constater la visite de l'unité de méthanisation d'Obernai, font craindre la perte de clients aux acteurs économiques déjà implantés sur le site. De tels désagréments risquent de remettre en question l'arrêt fréquent de touristes empruntant la RCEA et l'échangeur à proximité.

De plus, l'amalgame entre notre territoire très agricole et ces désagréments, notamment les odeurs de fumiers, sera inévitable. C'est l'image même du Charolais qui sera remise en question.

Qui plus est, l'unité de méthanisation prévoit la création de deux emplois, ce n'est rien en comparaison des risques de perte d'emplois. En quelques chiffres, le restaurant routier accueille ainsi plus de 6 000 poids lourds par mois et l'hôtel représente 25 chambres. La diminution des usagers provoquera une perte importante de leur chiffre d'affaire et par conséquent des emplois. Il est préférable d'assurer le maintien de ceux-ci surtout dans la conjoncture économique actuelle.

Enfin, il est important de tenir compte des riverains, qui verront leur bien immobilier perdre de leur valeur et leur qualité de vie atteinte.

Tous ces facteurs s'opposent fortement à la construction de l'unité de méthanisation sur ce site. Il serait préférable d'envisager sa construction dans un endroit plus propice, éloigné notamment des zones d'activités. On peut d'autant plus s'étonner de ce choix d'implantation quand on connaît l'envergure de notre territoire et les possibilités d'aménagement.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir tenir compte de l'ensemble de ces éléments et d'orienter la société Naskéo vers d'autres parcelles à vendre, plus convenables pour leur bonne installation et un fonctionnement à l'avenir meilleur.

Je vous remercie de votre bienveillance à l'égard de ce dossier et vous prie de croire, monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Edith Gueugneau

